

# SOS problèmes

## Eau trouble causée par :

Une filtration défectueuse :	Vérifiez votre système de filtration et utilisez un flocculant filtre
Des matières organiques :	Effectuez une chloration choc puis une floculation dans le bassin
Des algues en formation :	Utilisez un anti-algues super concentré ou effectuez une chloration choc

## Eau verte liée à :

La présence d'algues	Utilisez un anti-algues super concentré ou effectuez une chloration choc puis une floculation dans le bassin
----------------------	--

## Eau laiteuse due à :

Un pH élevé :	Contrôlez et ajustez le pH
Un TH élevé (eau calcaire)	Utilisez un anti-calcaire

## Eau brune due à :

La présence de matières organiques ou oxyde de fer :	Effectuez une chloration choc avec une floculation filtre
--	---

**Ligne d'eau noire due à :**

La présence de graisses ou de calcaires :	Nettoyez la ligne d'eau et faire une floculation filtre
---	---

**Odeurs de chlore, irritation des yeux et du nez dues à :**

Un pH élevé :	Contrôlez et ajustez le pH
Un taux de chlore insuffisant :	Effectuez une chloration choc

**Dépôts calcaires dus à :**

Un pH élevé :	Contrôlez et ajustez le pH
Un TAC élevé (eau entartrant)	Utilisez un anti-calcaire puis faire une floculation filtre

# Problèmes d'eau

**Pour le chlore :** il est nécessaire de maintenir constamment le pH entre 7 et 7,4 et le taux de désinfectant entre 0,5 et 1,5 mg/l

<b>Vous avez une EAU TROUBLE</b>	
<b>Matières organiques en suspension - Algues qui se développent</b>	A - Régler votre pH entre 7 et 7,4 avec un produit approprié. B - Effectuer une chloration choc. C - Environ 6 heures après, ajouter un produit anti algues.
<b>Votre filtration est défectueuse</b>	Vérifier le medium filtrant (sable, cartouche...). Détartre le sable ou les cartouches avec un produit approprié. Si cette action n'est pas suffisante, changer le sable ou la cartouche.
<b>Pollutions extérieures (insectes, etc.)</b>	Enlever le maximum avec une époussette, et augmenter la finesse de filtration avec un produit floculant (pastilles pour filtre à cartouche, chaussettes ou liquide pour filtre à sable).

**Quel que soit le problème rencontré ci-dessous, mettre la filtration en marche forcée 24h/24h**

<b>Vous avez une LAITEUSE - BLANCHATRE</b>	
<b>Vous avez un précipité calcaire</b>	Augmenter la finesse de filtration avec un produit flocculant. Faire un traitement curatif avec un produit anti calcaire. Afin d'éviter que de nouveaux précipités apparaissent, ajouter le même produit à chaque renouvellement d'eau.

<b>Vous avez une PRESENCE D'ALGUES (vertes/noires/roses) et/ou PAROIS GLISSANTES</b>	
<b>Utilisation d'eau de forage</b>	A - Effectuer une chloration choc B - Environ 6 heures après, mettre un produit anti algues afin d'éviter l'apparition de nouvelles algues.
<b>Le taux de stabilisant est trop élevé</b>	Vérifiez que votre taux de stabilisant soit inférieur à 75 mg/l, sinon effectuez un renouvellement d'eau.
<b>Votre filtration est défectueuse</b>	Vérifier le medium filtrant (sable, cartouche...). Détartrer le sable ou les cartouches avec un produit approprié. Si cette action n'est pas suffisante, changer le sable ou la cartouche.

**Quel que soit le problème rencontré ci-dessous, mettre la filtration en marche forcée 24h/24h**

**Vous avez des TACHES GRISES - BRUNES SUR LES PAROIS OU LE FOND**

<b>Utilisation d'eau de forage</b>	Bassin vide, supprimer les tâches en y appliquant un produit détartrant. Pour éviter de nouvelles tâches, ajouter un produit anti calcaire.
<b>Présence de micro organismes derrière ou sur le liner (dû aux filtrations d'eau)</b>	A - Abaisser le pH à environ 6,5 (à titre exceptionnel et momentané) avec un produit approprié. B - Faire un traitement choc. C - Environ 6 à 12 heures après, ramenez le pH à 7 avec un produit approprié.

**Vous avez une EAU CLAIRE ET LIMPIDE MAIS COLOREE**

<b>Utilisation d'eau de forage</b>	Augmenter la finesse de filtration avec un produit floculant. Faire un traitement curatif anti calcaire. Afin d'éviter que de nouvelles colorations apparaissent, ajouter un produit anti calcaire à chaque renouvellement d'eau
------------------------------------	--

**Vous avez de FORTES ODEURS DE CHLORE**

<b>Le pH élevé favorise le développement des chloramines</b>	A - Abaisser le pH entre 7 et 7,4 avec un produit approprié. B - Faire un traitement choc.
--	---

**Quel que soit le problème rencontré ci-dessous, mettre la filtration en marche forcée 24h/24h**

## L'électrolyse au sel

C'est le traitement de l'eau sans produits chimiques. C'est la technique la plus efficace et la plus utilisée dans le monde. C'est le système le plus sain, le plus économique, le plus sûr pour le traitement et la conservation de l'eau des piscines. C'est un procédé écologique car l'électrolyse au sel permet de traiter l'eau de votre piscine grâce aux propriétés du sel. L'entretien de l'eau des piscines devient moins contraignant et ne nécessite plus votre présence pour ajouter des galets. L'investissement de départ reste faible, l'économie réalisée sur l'achat des produits chlorés, devenus superflus, le rentabilise en une saison ou deux. L'achat d'une électrolyse au sel est souvent effectué par des personnes allergiques au chlore, qui leur irrite la peau et leur rougit les yeux au point que cela devient une gêne. Une eau traitée par ce biais procure en effet un certain confort de baignade, apprécié par beaucoup de connaisseurs.

Résumé des avantages de cette technique:

- Elle est économique et écologique.
- Le produit généré est toujours actif contrairement aux produits stockés
- Elle rend l'eau saine et limpide.
- Plus d'irritations des yeux, d'allergies, de dessèchement de la peau, d'odeurs, de décolorations de maillots et des cheveux.
- Seule une correction de pH sera éventuellement nécessaire.
- Plus besoin de produits chimiques (Chlore, anti-algue, floculant, etc...)
- Plus de corvées de manipulations de produits chimiques, plus de soucis d'entretien.
- Pas de transport et de stockage délicat

### **Electrolyse de l'eau salée. Comment ça marche ?**

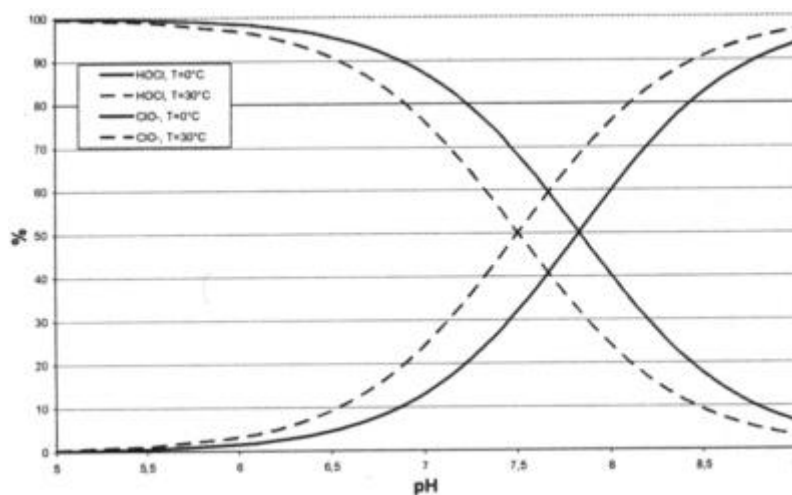
Une piscine peut être maintenue dans un état de propreté par simple adjonction d'une certaine quantité de sel marin (entre 3 et 4 g par litre). Le taux de sel reste très bas et ne transforme pas la piscine en bassin d'eau de mer. Le sel marin est constitué de soude et de chlore.

L'électrolyse au sel permet de séparer ces deux constituants et de les recombinaison pour faire de l'hypochlorite de sodium. Dans ce procédé d'électrolyse, l'eau légèrement salée passe entre des plaques de titane polarisées. La polarisation s'effectue à l'aide d'un courant continu de basse tension. Une réaction électrochimique d'oxydation du sel s'opère. Il est converti en l'acide hypochloreux (composant actif de l'eau de Javel). Ce chlore actif naturel après avoir détruit les bactéries et micro-organismes de votre eau se reconvertira naturellement en sel sous l'action des UV du soleil. Il ne sera donc plus utile de rajouter du sel. C'est naturel, propre, économique, sain, très efficace.

## Comment bien utiliser son électrolyseur ?

Pour que l'appareil ait son meilleur rendement, le pH de l'eau doit être compris entre 7 et 7,2. Cependant le liquide lacrymal a un pH légèrement supérieur. C'est pourquoi on privilégie le fonctionnement pour un pH compris entre 7,2 et 7,4. Pour ce pH vous aurez une sensation très agréable surtout en ce qui concerne vos yeux. Pourquoi choisir cette valeur? Parce que si votre système est muni d'un correcteur automatique de pH, vous pouvez choisir de le déclencher pour un pH de 7,4.

L'hypochlorite de sodium (NaClO) se dissocie immédiatement dans l'eau en acide hypochloreux (HOCl) et en ion hypochlorite (Cl<sup>-</sup>). C'est l'acide hypochloreux qui est le plus actif dans les mécanismes de la désinfection, c'est pourquoi il est appelé chlore actif. Comme on peut le constater sur ce graphe, pour un pH de 7,2, la proportion de chlore actif n'est plus que de 80%, les 20% restants sont des ions hypochlorites.



Le taux de sel se vérifie une fois par mois environ, ou bien lors d'événements pouvant le faire baisser, comme un rinçage du filtre par contre-lavage ou bien l'arrivée d'une importante quantité d'eau de pluie dans le bassin. Le chlore produit par électrolyse a une durée de vie faible, c'est la raison pour laquelle on ajoute un stabilisant pour augmenter sa durée de vie. Ce stabilisant est introduit une seule fois lors de la première utilisation (à la différence des produits chlorés qui en apportent à chaque fois que vous en mettez). Lors de la première mise en marche, préférez du sel en pastille avec stabilisant pour obtenir le meilleur rendement de votre appareil.

Dans les piscines de faible volume (inférieur à 50-60 m<sup>3</sup>), si la pompe de filtration a un débit suffisant et que l'électrolyseur est bien dimensionné, l'apport initial de stabilisant est superflu car l'hypochlorite naturellement produit est beaucoup plus efficace sans stabilisant. Un investissement judicieux pour une qualité de vie optimale n'est pas superflu. Si vous avez une piscine de volume supérieur à 70m<sup>3</sup> et que vous ayez les moyens d'investir, vous pouvez opter pour le biologique total. Comment cela? Dans des circonstances normales, vous aurez l'obligation d'ajouter un stabilisant pour ce type de volume. Il est possible de s'en passer en combinant deux systèmes. La stérilisation UV (insuffisante) qui est complétée par un électrolyseur au sel (le stérilisateur UV monté en amont bien entendu). Le tout bien dimensionné vous rendra la vie très agréable et vous oeuvrerez en harmonie avec la nature.

Étant donné que le chlore contenu dans l'hypochlorite de soude est décomposé par les UV pour se retransformer en sel, la désinfection sera plus efficace si la pompe de filtration est prévue pour fonctionner alors que les baigneurs sont présents mais aussi en soirée. C'est pourquoi certains choisissent de mettre en marche la pompe de filtration vers midi et l'interrompent vers minuit.





## Sécurité des piscines : principe et solutions

### 1. Rappel sur la loi

La loi n°2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines est applicable depuis le 1er janvier 2004. Elle a pour objectif de prévenir le risque de noyade dans les piscines privées, en particulier les noyades de jeunes enfants de moins de 5 ans.

Sont concernées :

Les piscines de plein air privatives à usage individuel ou collectif (les piscines familiales ou réservées à des résidents, les piscines des centres et clubs de vacances, des hôtels, des gîtes ruraux, des campings etc.), dont le bassin est entièrement ou partiellement enterré.

Ne sont pas concernées :

- Les piscines situées à l'intérieur d'un bâtiment.
- Les piscines posées sur le sol, gonflables ou démontables (hors sol).
- Les « établissements de natation » qui font l'objet d'une surveillance par un maître sauveteur (loi n° 51-662 du 24/05/51).

ATTENTION, la loi n° 2003-9 relative à la sécurité des piscines est applicable depuis le 1er janvier 2004. Il appartient à tous de veiller à son respect.

### 2. Qui est responsable de quoi ? Quand ?

#### ***Le maître d'ouvrage :***

Le maître d'ouvrage (c'est-à-dire celui qui décide de la construction ou de l'installation d'une piscine) a pour obligation d'équiper le bassin d'un dispositif de sécurité normalisé, avant la première mise en eau.

Délais à respecter :

- Les piscines construites (ou installées) avant le 1er janvier 2004 : à mettre en conformité avant le 1er janvier 2006.
- Les piscines construites (ou installées) à partir du 1er janvier 2004 : à mettre en conformité avant la première mise en eau.
- Les piscines de maisons en location : à mettre en conformité avant le 1er mai 2004.

#### ***L'installateur (ou le constructeur) du bassin :***

L'installateur (ou le constructeur) du bassin doit fournir une NOTE TECHNIQUE au maître d'ouvrage, au plus tard à la date de réception de la piscine, ou dans tous les cas avant la première mise en eau. Il a donc une obligation d'information à l'égard de son client.

#### **La NOTE TECHNIQUE indique :**

- Les systèmes de protection normalisés.
- Les caractéristiques, les conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif de sécurité normalisé retenu.
- Des informations sur les risques de noyade et sur les mesures générales de prévention à prendre.
- Les recommandations attachées à l'utilisation du dispositif de sécurité.

### **3. Quels sont les systèmes de protection normalisés ?**

Les dispositifs de sécurité normalisés sont de quatre types :

- Barrières et moyens d'accès : norme NF P 90 306
- Systèmes d'alarme : norme NF P 90 307
- Couvertures : norme NF P 90 308
- Abris : norme NF P 90 309

### **4. Conseil : la vigilance d'abord !**

Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables, lesquels doivent exercer une surveillance constante et active. Ils doivent lire et connaître les consignes de sécurité propres à chaque dispositif de sécurité. Ceux-ci n'assurent la protection des jeunes enfants qu'en position verrouillée (pour les barrières, les couvertures et les abris) ou en état de fonctionnement normal (pour les alarmes).

Il ne faut jamais laisser un enfant accéder seul à une piscine, ni l'y laisser seul ou le quitter des yeux, même quelques instants.

Lors de la baignade, il est vivement conseillé d'équiper les jeunes enfants de dispositifs de flottement (bouée adaptée, brassards, maillots, flotteurs...).

Demandez la documentation gratuite « Apprenez à faire les gestes qui sauvent », auprès de la FNCESEL - CSIP, ou des organismes publics de votre département.

### **5. Avertissements**

Anciens dispositifs "de sécurité" : l'attention de ceux qui ont installé des dispositifs (clôtures, couvertures pour la propreté, volets roulants, etc..) avant l'entrée en vigueur de la loi est appelée sur les risques éventuels d'inadaptation de leur dispositif aux nouvelles normes. Il convient donc de vérifier la compatibilité du système installé aux normes publiées. Ne pas tenter de "fabriquer" soi-même un système.

Méfiez-vous des contrefaçons : les équipements de sécurité autorisés par la loi doivent obligatoirement indiquer la conformité du produit avec sa propre norme, selon la formule suivante : "Produit x conforme à la norme NF P 90-306, 307, 308 ou 309."

Peines encourues

- par les personnes physiques : amende de 45 000 euros.
- par les personnes morales : amende de 225 000 euros et les peines mentionnées aux 2° à 9° de l'article 131-39 du code pénal.

# Hivernage de la piscine

## Pourquoi hiverner votre piscine ?

L'hivernage est une opération essentielle pour préserver la qualité de l'eau de votre piscine. Période hivernale ne signifie en aucun cas de vider l'eau du bassin, cette opération n'est nécessaire que tous les 4 à 5 ans. En hivernant correctement votre piscine, vous économisez de l'eau et protégez le revêtement de votre piscine, notamment son liner qui se détériore s'il n'est pas immergé.

L'hivernage de votre piscine sera considéré par le seul fait que la température de l'eau descend en dessous de 12°C. Pourquoi une telle température ? Tout simplement car c'est à partir de ce seuil que les bactéries, les algues et autres micro organismes ne se développent pas.

Dès lors, vous avez le choix entre deux méthodes d'hivernage : l'hivernage passif ou actif.

## Hiverner votre piscine ou tourner au ralenti ?

Les deux choix sont équivalents sur le plan financier, mais du point de vue esthétique, il n'en est pas de même. Il est légitime d'hésiter à couvrir pendant de longues semaines une piscine conçue comme partie intégrante du décor immédiat de la maison. En revanche, privilégiez par sécurité la bâche lorsque le bassin est éloigné de la maison, a fortiori pour les résidences secondaires.

Une absence de baigneurs et une eau froide rendent peu onéreux le fonctionnement au ralenti d'une piscine, car les algues, germes et bactéries survivent aussi au ralenti. Quelques heures de filtration à intervalles réguliers suffisent à maintenir l'eau limpide. Il faut contrôler le pH une fois par mois et rester attentif au risque de gel. Les coûts des produits, la consommation électrique de la pompe et son usure (1 à 2 heures par jour), lors d'un fonctionnement au ralenti excèdent légèrement celui des produits utilisés lors d'un hivernage... Mais vous faites l'économie de l'achat de la bâche d'hivernage.

## Quand hiverner votre piscine ?

En automne, lorsque la température extérieure oscille entre 12 °C et 15 °C. Surtout n'attendez trop, car les premiers gelées peuvent endommager le bassin et les installations.

A moins d'un froid intense prolongé, l'eau en mouvement ne gèle pas. Si vous choisissez de ne pas hiverner votre piscine, donc de la laisser fonctionner au ralenti, il peut être judicieux d'équiper la filtration d'un thermostat qui déclenchera une circulation d'eau à l'approche des 4 °C.

## Préparation du bassin

Après avoir retiré, lavé et rangé la couverture d'été et le robot de nettoyage automatique, on s'assure de la propreté du bassin et de ses abords. Epuisette et brosse manuelle pour parfaire le nettoyage. Nettoyez avec soin la ligne d'eau avec le produit approprié, ainsi que les skimmers, côté bassin et côté plage, ainsi que les projecteurs.

Vidangez et purgez l'ensemble de vos canalisations ainsi que les appareils et les accessoires périphériques (pompe à chaleur, surpresseur, nage à contre courant, etc.) Il faut savoir qu'en région froide, le gel peut atteindre les canalisations jusqu'à 40 cm. Pour la vidange des canalisations profondes, deux cas se présentent ; si le groupe de filtration se trouve en charge (plus bas que le plan d'eau), il faut boucher les skimmers, refoulements et prises balais avec des bouchons spéciaux et vidanger à partir du local technique. Si la filtration est en décharge (c'est-à-dire surélevée par apport au plan d'eau), il faut baisser le niveau de l'eau en dessous des buses de refoulements afin que l'eau s'écoule par gravité dans le bassin, puis boucher les orifices et réajuster le niveau.

Déterminez le taux du pH et du désinfectant dans l'eau pour ajuster la quantité des produits d'hivernage à ajouter. Après un éventuel traitement choc de l'eau, ajoutez le produit de traitement habituel à la dose maximum recommandée, puis enfin un produit d'hivernage spécifique (algicide, anticalcaire et bactéricide) qui conservera l'eau saine jusqu'au printemps.

## Installations techniques

Avant de stopper le dispositif de filtration, il convient de procéder à un sérieux lavage-rinçage du filtre. S'il s'agit dans tous les cas d'éviter le blocage des éléments filtrants, l'opération diffère sensiblement selon le modèle du filtre.

- **Filtre à sable** : nettoyez longuement en envoyant l'eau de contre lavage à l'égout. Vérifiez la transparence avant d'interrompre l'opération. Après l'arrêt de la pompe, ouvrir le pré filtre, puis le filtre. Vérifiez l'état du sable. S'il y a lieu, procédez au décolmatage du sable avec un produit approprié. Dans ce cas, laissez agir 24 heures avant de rincer à nouveau. Vidangez par l'orifice de purge qui sera laissé ouvert. Placez la vanne multivoie en position 'fermé'. Rangez soigneusement bouchons, joints et couvercles pour éviter les mauvaises surprises à la remise en route.

- **Filtre à diatomite** : éliminez la charge usée de diatomite par un lavage prolongé et nettoyez les supports. En présence d'une eau calcaire, prévoir de sortir les cadres tous les 1 à 3 ans pour les détartrer.
- **Filtre à cartouches** : enlever la ou les cartouches pour un nettoyage en profondeur. Les tremper si nécessaire dans une solution acide. Brossez-les avec soin et examinez-les pour juger si elles doivent être remplacées.
- **Pompe** : Après avoir débranché le coffret électrique, il est recommandé, dans le cas d'un local technique très humide ou inondable, de démonter la pompe et de la ranger au sec. Dans tous les cas, vidangez le pré filtre et la chambre de turbine grâce aux orifices de purge, situés en partie basse de la pompe. Si la piscine est traitée par électrolyse de sel, il faut démonter la cellule et détartrer les électrodes avec une solution acidulée.

**Attention au gel** : Des flotteurs d'hivernage placés en diagonale sur le plan d'eau et des gizzmos insérés dans les skimmers absorberont la poussée de la glace en formation sur le bassin et les parois.

### Couverture et niveau d'eau

Outre les modèles de couverture dits 'tous temps', on distingue deux types de couvertures filtrantes, non étanches et les couvertures opaques étanches. Le niveau de l'eau doit être ajusté au type de couverture choisi. S'il convient de l'abaisser dans le cas d'une couverture ajourée perméable pour éviter un débordement (pluies), il faut au contraire monter au maximum avec une couverture opaque étanche pour empêcher les eaux d'écoulement de former une poche trop importante sur le dessus.



Couverture filtrante



Couverture opaque

## Accessoires d'hivernage

Les flotteurs d'hivernage sont remplis d'air et de sable. En cas de gel en surface de l'eau de la piscine, ces bouées permettent aux murs de celle-ci de ne pas se fissurer sous la poussée de la glace. Nous vous recommandons de coupler ce dispositif avec des bouchons d'hivernage pour les buses de refoulement et des gizzmos pour les skimmers afin d'assurer une protection optimale du circuit hydraulique de votre piscine contre le gel.



Mise en place des flotteurs d'hivernage



Bouchon d'hivernage et gizzmo

# Ouverture de votre piscine

En fin d'hiver ou début de printemps (beaux jours de mars), la piscine doit être ouverte. Comment faire ?

## 3 étapes :

- Le nettoyage
- Le groupe de filtration
- L'eau de la piscine

### 1. Le nettoyage :

Nettoyer la bâche d'hivernage avant de la retirer : l'eau accumulée sur la bâche contient des algues et bactéries qui ne demandent qu'à ensemencher votre piscine. Utiliser une petite pompe pour vider l'eau accumulée sur la bâche si nécessaire. La bâche étant enlevée, la nettoyer (eau chlorée) et la sécher avant de la stocker. Enlever les protections hivernales éventuelles (flotteurs). Nettoyer les margelles (sans envoyer l'eau sale dans la piscine). Nettoyer les skimmers (eau chlorée), nettoyer et replacer les paniers des skimmers.

Nettoyer le bassin : enlever les débris végétaux avec un balai manuel, en évitant de mettre les particules en suspension. Quand l'eau est apparemment propre, on peut lancer le robot.

### 2. Le groupe de filtration :

Vérifier le niveau du sable (environ les 3/4 de la hauteur du filtre), compléter si nécessaire. Tous les 4 à 5 ans, changer tout le sable.

Remettre la pompe en place si elle était démontée, revisser le bouchon de purge, vérifier la propreté du préfiltre, bien refermer le couvercle.

Vérifier la position des vannes (aspiration et refoulement) ouvertes, contrôler l'absence de fuites (pompe à l'arrêt).

Commencer par un détassage suivi d'un rinçage du filtre. Pendant cette opération, vérifier encore l'absence de toute fuite.

Généralement, on remplace chaque année 20% à 25% de l'eau du bassin. Placer la vanne 6 voies en position Egout (Waste) (et ouvrir la vanne d'égout) pour vider une partie de l'eau de la piscine.

Compléter le remplissage avec de l'eau neuve du réseau public, vérifier le niveau de l'eau par rapport aux skimmers avant de redémarrer la pompe.

Avant tout traitement de l'eau, il est bon de filtrer toutes les matières en suspension. Les matières les plus fines (matières colloïdales) ne pourront jamais être retenue par le filtre sans floculant : déposer des chaussettes floculantes dans les skimmers et placer le groupe en position circulation pendant 6 à 12 h (le floculant doit avoir le temps d'agir), puis passer en filtration pendant au moins une demi-journée, bien surveiller le filtre et le détasser dès que la pression monte, puis en fin d'opération. Sans cette opération de floculation, les traitements (chlore ou autre) seront absorbés par les matières en suspension et seront peu ou pas efficaces.

### 3. L'eau de la piscine :

Contrôler le pH et l'ajuster à 7.0 ou 7.2 (il aura tendance à remonter, surtout après le traitement choc). Un pH mal réglé enlèvera toute efficacité aux traitements.

Si le pH était difficile à ajuster la précédente saison, mesurer le TH et TAC, les corriger selon la balance de Taylor ( $TAC \times TH = 250 \text{ à } 600$ ).

On commence généralement la saison par un traitement choc afin de s'assurer que les matières organiques sont toutes combinées (au delà du break point) avant d'ajuster le traitement régulier. Produits liquide : on peut les répartir sur le pourtour de la piscine (pas trop près du bord pour ne pas brûler le revêtement, ou mieux injecter lentement devant le refoulement qui assurera le mélange.

En cas de traitement par électrolyse, vérifier le taux de sel, et ajuster en conséquence.

Rappel : manque de sel (g/l) x volume de la piscine (m<sup>3</sup>) = Nb de kg de sel à ajouter.

Exemple : pour monter de 2.5 à 5.5 g/l dans une piscine de 40 m<sup>3</sup> : il manque 3 g, donc  $3 \times 40 = 120$  kg à ajouter.

Lancer le traitement régulier (chlore ou brome), en galets, avec pompe doseuse ou électrolyseur (attendre un à deux jours après le traitement choc).

Vérifier le réglage de l'horloge de filtration (Température °C / 2 environ), et lancer la filtration.

Note : tous les produits de traitement des piscines sont potentiellement des **produits dangereux**, ils doivent être manipulés avec précaution (dont le lavage des mains) par des adultes, être stockés séparés les uns des autres à l'abri de l'humidité et des enfants, et ne jamais être mélangés entre eux.